

j Appuie à la rés. de la mun. de Lac-de-Cerf (règl. concernant l'accès à l'information)

6. HYGIÈNE DU MILIEU

-AQUEDUC

a Adjudication de contrat – Fourniture de services en ingénierie

b Avis de motion – Règlement d'emprunt.

7. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

a Modification du budget initial – Voirie municipale

b Revoir Rés. 10-06-4075 – Achat véhicule

8. LOISIRS CULTURE ET DÉVELOPPEMENT

a Demande d'aide financière – Feu d'artifices balle molle.

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

a Rés. fixant la date et l'heure de l'assemblée de consultation Règ. 238 et 239

b Semaine de cueillette supplémentaire.

10. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

a Modification du budget initial – facture pour la fourrière

11. RÉGIES ET COMITÉS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

10-07-4080

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 JUIN 2010

Il est proposé par le conseiller Érik Constant, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 14 juin 2010 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

SÉANCE SPÉCIALE DU 22 JUIN 2010

Des corrections devront être apportées à ce procès-verbal et son adoption est reportée à une séance ultérieure.

10-07-4081

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2010
Projection de la trésorerie au 30 juin 2010

Il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par la conseillère Mélanie Bondu et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2010 (projection de la trésorerie) présenté par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

10-07-4082

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
EN JUIN 2010**

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Rochon, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de juin pour les montants suivants :

\$ 17 610.45 Chèques no. 139 à 156
\$ 27 884.34 Chèques no. 238 à 286
\$ 11 418,91 Paiements pré-autorisés pour le mois de juin 2010
\$ 28 207.51 Salaires versés pour juin 2010.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Nicole Sarrasin, Sec.-très., certifie qu'il y avait, lors de l'émission des chèques et des paiements pré-autorisés ci-haut, les crédits suffisants pour payer ces dépenses autorisées.

Nicole Sarrasin, Sec.-très.

10-07-4083

**RAPPORT BUDGÉTAIRE TRIMESTRIEL
(ART. 176.4 du C.M.)**

Tel que stipulé à l'art. 176.4 du C.M., la secrétaire-trésorière dépose le rapport budgétaire au 30 juin 2010 à titre de rapport trimestriel, il est donc proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par la conseillère Mélanie Bondu et résolu à l'unanimité d'accepter ce rapport tel que présenté.

ADOPTÉ

10-07-4084

AJUSTEMENT DE SALAIRE – SECRÉTAIRE COMPTABLE

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière, par intérim, n'est pas disponible 35 heures/semaines, pour le remplacement de la Directrice-générale;

ATTENDU QUE cette situation occasionne un surplus de travail au poste de secrétaire-comptable;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont conscients que cette situation augmentera de façon significative le travail et les responsabilités de Mme Line Ayotte, secrétaire-comptable.

Il est donc proposé par la conseillère Lyn Fortier, appuyé par la conseillère Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité d'accorder un salaire de 20.00 \$ l'heure à Mme Lyne Ayotte et ce, pour toute la période d'arrêt de travail de la Directrice-générale.

ADOPTÉE

NOMINATION - SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Cet item sera étudié par le Comité de relations de travail et présenté à une séance ultérieure.

10-07-4085

RESCINDER LA RÉOLUTION NO. 10-06-4077

MANDATER MME LYNE AYOTTE, SIGNATAIRE POUR LES CHÈQUES

ATTENDU QUE selon l'art. 203 du C.M., seul le secrétaire-trésorier d'une municipalité est autorisé à signer les chèques émis sur le compte bancaire de ladite municipalité.

Il est donc proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité de rescinder (annuler) la résolution portant le numéro 10-06-4077.

ADOPTÉE

10-07-4086

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – JEUNES EN TÊTE

ATTENDU QUE la coopérative Jeunes en tête présente une demande d'aide financière en offrant la possibilité de devenir membre de soutien;

Il est proposé par la conseillère Mélanie Bondu, appuyé par le conseiller Louis-Marcel Caron et résolu à l'unanimité que la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain accepte de devenir membre de soutien corporatif de Jeunes en tête et accepte de prendre une part sociale au montant de 250. \$. Ce montant est payable une seule fois.

Crédit suffisant au compte : 2.190.00.970 Montant : 250.00 \$

ADOPTÉE

10-07-4087

FORMATION POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX
CONTRATS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la FQM offre aux élus municipaux, une formation concernant les contrats municipaux;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil sont intéressés par cette formation;

Il est proposé par la conseillère Lyn Fortier, appuyé par le conseiller Erik Constant et résolu à l'unanimité d'accepter de défrayer l'inscription des 7 membres du conseil à cette formation prévue pour le 14 octobre 2010 à Mont-Laurier, à compter de 18 :30. Le coût d'inscription est de 28.22 \$ par personne, taxes incluses.

Crédit suffisant au compte : 2.110.00.454 Montant : 197.54 \$

ADOPTÉE

DEMANDE D'UTILISATION DE CHAISES – MARIAGES

Cette demande sera traitée par l'administration.

10-07-4088

**PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN ET
COMPRESSIONS D'EMPLOIS ET DE SERVICES**

ATTENDU QUE Postes Canada compte éliminer des emplois dans des centaines de collectivités au pays en modernisant et en réexaminant son réseau d'exploitation et en privatisant ses centres d'appel et son centre de philatélie;

ATTENDU QUE Postes Canada supprime aussi des services en réduisant la livraison aux boîtes aux lettres rurales, en fermant des bureaux de poste, en diminuant le nombre de boîtes aux lettres publiques et en prenant d'autres mesures;

ATTENDU QUE ces compressions sont révélatrices d'une société d'État qui accorde beaucoup plus d'importance aux objectifs commerciaux qu'à ceux d'intérêt public;

ATTENDU QUE le Protocole du service postal canadien ne protège pas adéquatement les intérêts de la population ni le caractère public du service postal, surtout lorsque Postes Canada envisage d'effectuer des compressions dans le service postal public ou de privatiser une partie de ses opérations (p.ex., bureaux de poste, centres d'appels, etc.);

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain demande au Ministre M. Rob Merrifield, responsable de Postes Canada;

1. D'exiger de Postes Canada qu'elle cesse de réduire le service postal public et commence à se comporter comme le veut la population, c'est-à-dire comme un service public;
2. De consulter la population, les municipalités, les députés provinciaux et députés fédéraux, les syndicats des postes et les autres principaux intervenants en vue d'améliorer considérablement le Protocole du service postal canadien

ADOPTÉE

10-07-4089

DÉCLARATION POSTALE

ATTENDU QUE Postes Canada investit 2,5 milliards de dollars dans la construction de nouveaux établissements et l'achat de nouveaux véhicules, de nouveau matériel et autres dans le but de moderniser le service postal public;

ATTENDU QUE Postes Canada s'attend à ce que la modernisation lui fasse économiser des millions de dollars par année, grâce en grande

partie aux gains de productivité qui paveront la voie à l'élimination de milliers d'emplois dans les collectivités de l'ensemble du pays;

ATTENDU QUE

Postes Canada coupe aussi dans les services en fermant des bureaux de postes, en éliminant la livraison à domicile dans les régions rurales, en diminuant le nombre de boîtes aux lettres publiques et en appliquant d'autres mesures;

ATTENDU QUE

les gains découlant de la modernisation postale pourraient servir à maintenir et à améliorer les services postaux publics et les emplois qui y sont liés;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain accepte de signer la déclaration postale qui demande à Postes Canada :

1. De partager les avantages de la modernisation avec la population, à qui appartient Postes Canada;
2. De viser des objectifs plus socialement responsables dans le cadre de son projet de transformation postale.

ADOPTÉE

10-07-4090

ACQUISITION – LICENCE POUR LOGICIEL ANTIDOTE

Suite aux dernières modifications apportées au système informatique, une nouvelle édition d'Antidote doit être installée.

Il est donc proposé par la conseillère Mélanie Bondu, appuyé par la conseillère Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la licence pour les 6 postes d'Antidote au coût totale de 707.73 \$ toutes taxes incluses.

Crédit suffisants au poste : 2-130-00-414 Montant : 707.73 \$

ADOPTÉE

DEMANDE DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC 31 MILLES

L'Association pour la protection du Lac 31 milles demande l'aide financière de la municipalité pour l'adhésion au réseau de surveillance volontaire des lacs.

Il y a discussions.

Une lettre sera expédiée à l'Association expliquant que la municipalité continuera à fournir les services déjà offert dans ce secteur.

**RÉACTION AU RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE
L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES
RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DES ORGANISMES
MUNICIPAUX, DES ORGANISMES SCOLAIRES ET DES
ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ OU DE SERVICES SOCIAUX.**

- ATTENDU QUE le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information proposait en janvier 2010 un projet de règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels des organismes municipaux, des organismes scolaires et des établissements de santé ou de services sociaux découlant de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;
- ATTENDU QUE la réaction de la FQM dans sa résolution CA-11-03-2010/19 s'opposant fermement à l'adoption du règlement;
- ATTENDU QUE la résolution MRC-CC-9708-03-10 de la MRC d'Antoine-Labelle, faisant état de l'inquiétude des maires et mairesses face à l'adoption du tel règlement;
- ATTENDU QUE ce projet de règlement vise à obliger tout organisme municipal, scolaire, de santé, ou de services sociaux à diffuser dans un site internet une quantité importante de documents administratifs pourtant déjà accessibles par l'entremise des mécanismes de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;
- ATTENDU QUE la grande majorité de municipalités ne disposent pas des ressources matérielles et technologiques nécessaires à la diffusion des documents ou renseignements prévue au règlement;
- ATTENDU QUE pour une grande majorité de municipalités, la diffusion des informations visées par le règlement nécessitera un ajout de personnel;
- ATTENDU QUE plus de 200 municipalités n'ont pas de sites internet et que plus de 50 autres d'entre elles n'ont tout simplement pas accès à internet;
- ATTENDU QU' un nombre considérable de citoyens de la MRC d'Antoine-Labelle ainsi que d'autres MRC ne bénéficient toujours pas d'accès à internet haute vitesse;
- ATTENDU QUE le gouvernement du Québec vient tout juste d'adopter le projet de loi no. 76 qui oblige les municipalités à diffuser des informations relatives aux contrats qu'elles octroient et d'adopter une politique de gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Henri Grenier, appuyé par la conseillère Mélanie Bondu et résolu suite à la recommandation du Comité administratif contenue dans la résolution MRC-CA-117112-04-11, que la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain fasse savoir à la Direction

de l'accès à l'information du secrétariat à la Réforme des institutions démocratiques, qu'elle s'oppose à l'adoption du règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels des organismes municipaux des organismes scolaires et des établissements de santé ou de services sociaux et demande au gouvernement de s'en tenir aux mécanismes déjà prévus dans la loi en matière d'accès aux documents des organismes publics et de protection des renseignements personnels.

IL EST DE PLUS, résolu d'acheminer une copie de la résolution à la FQM, à l'UMQ ainsi qu'aux municipalités sises sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

10-07-4092

ADJUDICATION CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES EN INGÉNIERIE - AQUEDUC

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions faites par le comité de sélection du projet de fourniture des services d'ingénierie, appel d'offres AOV 10-04, de même que les recommandations incluses au procès-verbal du comité de sélection tenue le 7 juillet 2010;

Il est proposé par le conseiller Erik Constant, appuyé par la conseillère Mélanie Bondu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain fasse sienne, les recommandations du comité de sélection et adjuge le contrat de la soumission AOV 10-04 à la firme CIMA+ de Gatineau pour la somme de **241 000,00 \$ avant les taxes**, sa soumission étant la plus basse et ayant obtenu ou excédé la note de passage de 70 points à la partie 1 de la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes;

Que la firme CIMA+ s'engage à respecter toutes les exigences mentionnées au document de soumission.

Que la mairesse et la Secrétaire-trésorière soit autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, tous documents relatifs à ce contrat.

ADOPTÉE

PROCÉDURES EN VUE DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'UMPRUNT – AQUEDUC

La Secrétaire-trésorière présente aux membres du conseil, les coûts prévus pour les travaux pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable et la construction d'un nouveau réseau d'aqueduc de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain.

10-07-4093

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT

AVIS DE MOTION est par les présentes, donné par le conseiller Erik Constant, en vu de l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt à long terme pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable

et la construction d'un nouveau réseau d'aqueduc de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain.

10-07-4094

MODIFICATION AU BUDGET INITIAL – VOIRIE MUNICIPALE

Il est proposé par le conseiller Henri Grenier, appuyé par la conseillère Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des modifications au budget initial présentée par la secrétaire-trésorière.

Du poste	au poste	Montant
320.419	320.453	2 500
320.419	320.521	6 000
320.419	320.522	2 200
320.419	320.529	800
320.621	320.631	5 000
320.621	320.643	1 000

ADOPTÉE

10-07-4095

RÉSCINDER LA RÉS. NO. 10-06-4075 – ACHAT DE VÉHICULE

Suite aux discussions entre les membres du conseil concernant l'acquisition d'un véhicule automobile à l'usage de la municipalité, il est proposé par Louis-Marcel Caron, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'annuler la résolution no. 10-06-4075 autorisant l'achat d'un véhicule de marque Hyundai Élantra GL.

ADOPTÉE

10-07-4096

ACHAT D'UN VÉHICULE - KIA FORTE

Suite aux discussions entre les membres du conseil, et après plusieurs tentatives de l'inspecteur municipal d'obtenir un retour d'appel de la représentante aux ventes, il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par le conseiller Érik Constant et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un véhicule automobile de marque Kia Forté – Année 2010 au coût de 18 764.99 plus les taxes applicables.

Cet achat sera faite par versement mensuel de 319.96 toutes les taxes incluses et ce, pour une période de 60 mois.

Que la mairesse et la secrétaire-trésorière soit autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, tous les documents nécessaires à l'acquisition de ce véhicule.

Le montant pour couvrir le paiement mensuelle sera pris au surplus accumulé non-affecté.

Que le montant des taxes soient versé à la signature du contrat soit :
2 416.00 \$

Crédit suffisant au poste : 03-210-16 – Remb. Dette long-terme Kia

ADOPTÉE

10-07-4097

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – TOURNOI ANNUEL DE BALLE-MOLLE ANNUEL

Il est proposé par la conseillère Lyn Fortier, appuyé par la conseillère Mélanie Bondu et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière au montant de 350.00 \$ à l'association des pompiers volontaires pour l'organisation d'un feu d'artifices lors du tournoi de balle molle annuel.

Crédit suffisant au poste : 02.190.970

ADOPTÉE

10-07-4098

DATE ET HEURE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE – MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE

Il est proposé par le conseiller Henri Grenier, appuyé par la conseillère Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain fixe la date, l'heure et l'endroit de l'assemblée publique de consultation concernant le règlement portant le numéro 238 modifiant le règlement numéro 164 relatif au zonage et le règlement portant le numéro 239 modifiant le règlement numéro 162 relatif aux divers permis et certificats.

Cette assemblée publique de consultation est fixée au 3 août 2010, à compter de 19 h 30, à la salle municipale.

ADOPTÉE

10-07-4099

SEMAINE DE COLLECTE SUPPLÉMENTAIRE

Il est proposé par le conseiller Henri Grenier, appuyé par le conseiller Louis-Marcel Caron et résolu à l'unanimité d'aviser la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre que la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain désire poursuivre la collecte supplémentaire au coût 1 200 \$ plus taxes/sem. et ce, pour l'année 2011.

ADOPTÉE

10-07-5000

MODIFICATION DU BUDGET INITIAL – SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par la conseillère Mélanie Bondu et résolu à l'unanimité d'approuver la modification au budget initial suivante :

Du poste : 02.230.515 au poste : 02.291.491 Montant : 600 \$

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a eu une période de question de 20 h 18 à 20 h 30.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La mairesse lève la séance à 20 h 30.

Lyz Beaulieu,
Mairesse.

Nicole Sarrasin,
Secrétaire-trésorière.